

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) USD FIX TO SPREAD NOTE 2023/2

FLASH
INVEST

Février 2015

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



8 ans



Dollar américain
(USD)
Risque de change



Droit au
remboursement à
100% de la valeur
nominale en USD, à
l'échéance



4 coupons annuels
fixes et 4 coupons
annuels variables



Profil conservateur à
dynamique



Coupons soumis au
précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) USD FIX TO SPREAD NOTE 2023/2** (en abrégé BP2F USD FIX TO SPREAD NOTE 2023/2) est un instrument de dette émis en dollar américain (USD) par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à verser un coupon annuel et à rembourser 100% de la valeur nominale en USD, à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

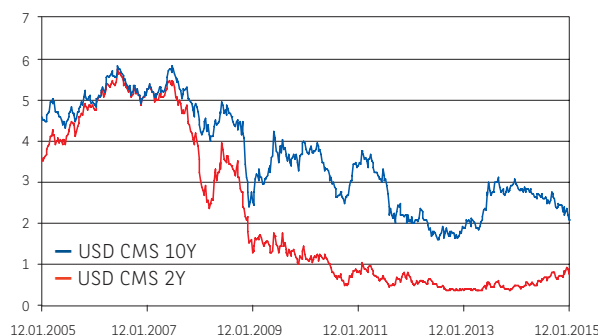
- ✓ Maturité de 8 ans.
- ✓ Émission en dollar américain (USD), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en USD vers l'EUR.
- ✓ Prix d'émission: 102% de la valeur nominale (soit 2.040 USD par coupure).
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 2.000 USD par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Droit à 4 premiers coupons annuels fixes de 3% (brut) suivis de 4 coupons annuels variables. Le montant de ces derniers sera égal à 2,5 fois l'écart positif entre le taux USD CMS 10Y et le taux USD CMS 2Y, avec un minimum de 0% et un maximum de 5%. Il est à noter que la probabilité d'obtenir un coupon maximal est très limitée.
- ✓ À l'échéance, le rendement actuariel brut (en USD) variera donc entre un minimum de 1,27% et un maximum de 3,64% (avant déduction du précompte mobilier).



Les taux USD CMS

Les taux USD CMS – *Constant Maturity Swap* en dollar US – correspondent aux taux de référence utilisés par les banques pour les prêts interbancaires en USD sur différentes maturités.

Évolution des taux USD CMS 2Y et USD CMS 10Y sur 10 ans



Source: Bloomberg.

Données arrêtées au 12.01.2015.

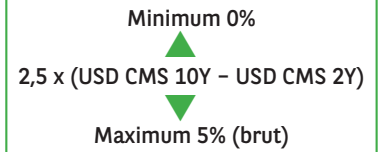
Les données du passé ne constituent pas un indicateur fiable du futur.

BNP Paribas Fortis publie quotidiennement les taux USD CMS sur http://cib.bnpparibasfortis.com/Markets/Legal/ISDAFIX_CMS_Ratings.pdf



4 coupons annuels fixes suivis de 4 coupons annuels variables

- Les 4 premiers coupons annuels sont fixés à 3% (brut).
- Les 4 derniers coupons annuels sont variables et compris entre un minimum de 0% et un maximum de 5% (brut). La probabilité d'obtenir un coupon maximal est toutefois limitée. Le montant de chaque coupon variable est associé au *spread* (écart) entre le taux court et le taux long. En période de politique monétaire neutre ou accommodante, cet écart est généralement positif (taux longs supérieurs aux taux courts). Par contre, une politique monétaire très restrictive (taux courts élevés), pour freiner l'inflation par exemple, peut donner lieu à une courbe des taux inversée (taux courts supérieurs aux taux longs). Dans ce cas (plutôt rare), le coupon variable sera nul.



Calcul des 4 coupons variables

Le montant de chaque coupon variable sera déterminé par l'écart séparant le taux USD CMS 10Y du taux USD CMS 2Y et calculé comme suit:

$$2,5 \times (\text{USD CMS 10Y} - \text{USD CMS 2Y}).$$

Le résultat ainsi obtenu sera pris en compte avec un minimum de 0% et un maximum de 5%.

Exemple

Au 12 janvier 2015, les taux USD CMS 2Y et USD CMS 10Y étaient respectivement de 0,802% et de 2,087%. Si un coupon avait été calculé sur cette base, il aurait été de :

$$(2,087 - 0,802) = 1,285 \times 2,5 = 3,2125\% \rightarrow \text{Coupon de } \mathbf{3,2125\% \text{ (brut)}}$$

Évolution de l'écart entre les taux USD CMS 10Y et USD CMS 2Y sur les 10 dernières années



Données arrêtées au 12.01.2015.

Source: Bloomberg. Les données du passé ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Tableau récapitulatif

	Date d'observation des taux USD CMS 2Y et 10Y	Coupon annuel brut (en USD)	Date de distribution
1	/	3%	14.03.2016
2	/	3%	13.03.2017
3	/	3%	12.03.2018
4	/	3%	12.03.2019
5	10.03.2020	2,5 x (USD CMS 10Y - USD CMS 2Y), avec un minimum de 0% et un maximum de 5%	12.03.2020
6	10.03.2021		12.03.2021
7	10.03.2022		14.03.2022
8	09.03.2023		13.03.2023

Scénarios de rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent pas une garantie quant au rendement final, exprimé en USD. Soulignons que le rendement final en EUR sera également influencé par l'évolution du dollar américain vis-à-vis de l'euro (voir ci-dessous).

Scénario défavorable	Scénario neutre	Scénario favorable ²
Les 4 coupons variables sont tous de 0%	Coupon n° 5 = 2,28% Coupon n° 6 = 3,31% Coupon n° 7 = 3,69% Coupon n° 8 = 2,48%	Les 4 coupons variables sont tous de 5% (brut)
Le rendement actuariel brut ¹ à l'échéance est de 1,27%	Le rendement actuariel brut ¹ à l'échéance est de 2,69%	Le rendement actuariel brut ¹ à l'échéance est de 3,64%

1 Sur base du prix d'émission de 102% et avant déduction du précompte mobilier.

2 Ce scénario favorable est purement théorique, sa probabilité d'occurrence étant proche de 0%.

Un investissement libellé en USD

Émise en USD, la BP2F USD FIX TO SPREAD NOTE 2023/2 peut répondre aux besoins de l'investisseur qui souhaite diversifier les placements en USD au sein de son portefeuille. Mais cela implique aussi un risque de change s'il décide de convertir son capital et ses coupons en euro. En effet, le rendement final en euro sera déterminé non seulement par les coupons effectivement distribués mais aussi par l'évolution du billet vert vis-à-vis de l'euro.

Évolution de l'euro vis-à-vis de dollar US sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 12.01.2015)

Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar américain.

Au 12 janvier 2015, 1 EUR valait 1,1820 USD

Pour acquérir une coupure de 2.000 USD à ce cours, vous devriez payer 1.692,05 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, le dollar s'est affaibli de 10% contre l'euro, à 1,3133 USD pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1.522,88 EUR pour votre coupure de 2.000 USD. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%.

À l'inverse, si le dollar s'est apprécié de 10% contre l'euro, à 1,0745 USD pour 1 EUR, vous recevrez 1.861,33 EUR pour votre coupure de 2.000 USD. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.



Principaux risques

- ✓ **Risque de change:** cette obligation structurée est émise en dollar américain. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en USD qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro. Il est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en USD et pour lesquels le paiement des coupons et le remboursement du capital sont automatiquement convertis en EUR.
- ✓ **Risque de contre-performance:** en cas d'inversion de la courbe des taux (taux longs inférieurs aux taux courts), le coupon variable sera nul.
- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (2.000 USD). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant et l'évolution des taux d'intérêt.



Pour quel investisseur?

Cet instrument complexe s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un **profil de risque conservateur à dynamique**. Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. BNP Paribas Fortis devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers", disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur notre site web www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > En savoir plus sur MiFID.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Notes (EMTN)" daté du 13 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- de ses **suppléments**, respectivement datés du 26 juin 2014, 11 juillet 2014 et du 4 septembre 2014,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 30 janvier 2015.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 31 janvier à 9 h au 27 février 2015 à 16 h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*negative outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 2.000 USD.
- Montant de l'émission: minimum 10 millions USD et maximum 100 millions USD.
- Code ISIN: XS1165447415 - Série 856.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 12 mars 2015.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale.

Échéance: 12 mars 2023, soit une durée de 8 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en USD, à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

- **Sous-jacent:** écart entre le taux USD CMS 10Y et le taux USD CMS 2Y.
- **Droit à 8 coupons annuels** dont les 4 premiers sont fixés à 3% (brut) et les 4 suivants seront variables et compris entre un minimum de 0% et un maximum de 5% (brut). La façon dont ces 4 coupons seront déterminés est décrite en page 2.
- Dates de distribution des coupons: voir tableau en page 2.
- Dates d'observation pour les 4 coupons variables: voir tableau en page 2.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée d'un montant annuel de 1% maximum, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 3.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de l'obligation structurée BP2F USD FIX TO SPREAD NOTE 2023/2 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.